



DELIBERATION N° 8/2014 du 27 janvier 2014

Constatant la concordance, et se prononçant sur la conformité,
pour l'exercice 2013, du Compte Administratif du Budget Annexe Service de la Collecte
des ordures ménagères du Maire avec le Compte de Gestion du Trésorier des Iles-sous-le-vent

En sa séance du 27 janvier 2014, convoquée par Monsieur Félix FAATAU, Maire de la Commune, par lettre n°1/CONV/CM/2014 du 23 janvier 2014, sous la présidence de Madame Carolina TEUIRA, avec Madame Marietta TEFAATAUMARAMA, secrétaire de séance nommé conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HUAHINE,

Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint
sous la présidence de Madame Carolina TEUIRA, Premier Adjoint au Maire,

- Vu** la Loi organique n° 2004-192 du 27 Février 2004, portant statut d'autonomie de la Polynésie Française, ensemble la Loi n° 2004-193 du 27 Février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française, modifiés par la Loi n° 2007-1720 du 07 Décembre 2007, tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie Française ;
- Vu** les articles 8 et 15 de la Loi n° 71-1028 du 24 Décembre 1971, relative à la création et à l'organisation des Communes en Polynésie Française, et le II de l'article 9 de la Loi n° 77-1460 du 29 Décembre 1977, modifiant le régime communal en Polynésie Française ;
- Vu** l'Ordonnance n° 2007-1434 du 05 Octobre 2007, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, modifiée par la Loi n° 2007-1787 du 20 Décembre 2007, relative à la simplification du droit ;
- Vu** l'instruction M14 ;
- Vu** le Compte Administratif du Budget Annexe du Service de la Collecte des ordures ménagères du Maire de l'exercice 2013 ;
- Vu** le Compte de gestion de l'exercice 2013 du Trésorier Payeur des Iles-sous-le-vent ;
- Ouï** la présentation et les explications du Maire ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

Article 1^{er} : Le Compte de Gestion de l'exercice 2013 du Trésorier des Iles-sous-le-vent fait apparaître les résultats suivants :

I - Section de Fonctionnement :

■ en recettes	:	24 272 142 Fcp./.
■ en dépenses	:	22 977 152 Fcp./.
soit un excédent de l'exercice 2013	:	1 294 990 Fcp./.
résultat de l'exercice 2012 reporté (Excédent)	:	876 461 Fcp./.
soit un résultat cumulé (Excédent) de	:	2 171 451 Fcp./.

II - Section d'Investissement :

■ en recettes	:	4 214 634 Fcp./.
■ en dépenses	:	2 236 080 Fcp./.
soit un excédent de l'exercice 2013	:	1 978 554 Fcp./.
résultat de l'exercice 2012 reporté (Excédent)	:	4 849 522 Fcp./.

soit un résultat cumulé (Excédent) de : 6 828 076 Fcp./.

soit un résultat global cumulé de l'exercice 2013 (Excédent) de : 8 999 527 Fcp./.

Article 2 : Le Conseil Municipal constate la concordance et se prononce sur la conformité, pour l'exercice 2012, du Compte Administratif du Maire avec le Compte de Gestion du Trésorier Payeur des Iles-sous-le-vent.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de trois (3) mois à compter de sa publication et de sa réception par la Subdivision Administrative des Iles-du-vent et des Iles-sous-le-vent.

Article 4 : Le Maire et le Trésorier Payeur des Iles-sous-le-vent, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

- Extrait certifié conforme au registre des délibérations -

Vingt huit (28) membres du Conseil Municipal étant en exercice.

Dix-sept (17) sont présents au moment de l'ouverture des débats du point de l'ordre du jour et présents au moment du vote :

Pour (17) : TEUIRA Carolina, TUFAMEA Rehoboama, TANOA Elizabette, MAPUHI Taheta, TAIPUNU Temana, MAITERAI Richard, TAINANUARIII Joël, TIATIA David, OOPA Richard, TEPA Eremoana, ROURA-ARUTAHU Jacques, TEFAATAUMARAMA Marietta, MAI Alphonse, FAATAUIRA Camille, LISAN Marcelin, LEMAIRE Gaston et TSING TING Félix.

Un (1) élu est excusé pour raisons de santé :

FAATAU Félix

Dix (10) sont absents sans avoir donné pouvoir :

HEITAA Dorida, TEREMATE Tania, HIOE Hana, LEE CHIP SAO Eric, TAAROAMEA Bruno, MALATESTTE Antonio, TUIHANI Georges. HIRO Andréa, TEMEHARO Gyle et TAI Tevanaa,

Le 1^{er} Adjoint au Maire,


Carolina TEUIRA

<u>Indications sur le résultat du vote :</u>	<u>Contrôle a posteriori</u>
Présents : 17	Acte rendu exécutoire
Votants : 17 dont 0 pouvoir	après réception en Subdivision
Abstentions : 0	le 30 JAN. 2014
Exprimés : 17	et publication ou notification
Votes pour : 17	du 30 JAN. 2014
Votes contre : 0	Le Maire,
La délibération est adoptée à l'unanimité des votes exprimés.	